

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/GC/54
7 novembre 2001

(01-5490)

Conseil général
Session extraordinaire sur la mise en œuvre

MESURES VISANT À ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT MEMBRES AUX TRAVAUX DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE NORMALISATION COMPÉTENTES DANS LE DOMAINE DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

Troisième rapport du Directeur général

1. Poursuivant mes efforts afin d'explorer avec les organisations internationales de normalisation pertinentes et les organisations intergouvernementales pertinentes les mécanismes financiers et techniques permettant de favoriser la participation des pays en développement aux activités de normalisation, et de coordonner les efforts en vue de définir les besoins en matière d'assistance technique dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires et de déterminer comment y pourvoir au mieux, j'ai invité la FAO, l'OIE, la Banque mondiale et l'OMS à participer à une deuxième réunion informelle au niveau des directeurs généraux adjoints pour examiner ces questions.¹
2. Les représentants de ces cinq organisations ont donné un aperçu des mesures prises depuis la dernière réunion, dont l'élaboration conjointe, par la FAO, l'OMS, l'OIE, la Banque mondiale et l'OMC, d'un "cadre conceptuel" concernant les besoins des PMA en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et des mesures sanitaires et phytosanitaires.
3. L'OIE a mentionné plusieurs activités d'assistance technique en cours, notamment une aide financière destinée à permettre aux vétérinaires en chef de participer aux sessions générales de l'OIE ainsi qu'à plusieurs consultations scientifiques et techniques, ainsi que la décision des pays membres de l'OIE de réduire de 50 pour cent la contribution des pays les moins avancés et d'augmenter de 25 pour cent celle des autres membres à compter de 2002. Par ailleurs, l'OIE a conclu un accord de coopération avec la Banque mondiale pour améliorer le soutien aux services vétérinaires des pays en développement, notamment pour ce qui est de l'application des dispositions de l'Accord SPS qui concernent la lutte contre les maladies animales.
4. La Banque mondiale a fourni des renseignements de caractère général sur ses projets relatifs à la sécurité sanitaire des aliments et aux mesures sanitaires et phytosanitaires prévus pour l'exercice financier 2001, qui étaient plus particulièrement axés sur l'organisation d'ateliers dans les pays en développement. La Banque a aussi présenté les travaux en cours sur les aspects politiques du renforcement des capacités et de l'assistance technique liées au commerce, notamment la création d'un cadre permettant de fournir une assistance additionnelle aux pays en développement, y compris dans le domaine des normes, ainsi que d'un mécanisme d'élaboration des normes pour coordonner

¹ Le rapport de la première réunion informelle est reproduit sous la cote WT/GC/45. Le deuxième rapport, WT/GC/46, résume les renseignements fournis par les institutions financières et spécialisées compétentes.

l'assistance technique dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires et dans des domaines connexes. La Banque a aussi évoqué plusieurs initiatives concernant l'élaboration de normes, le renforcement des capacités, notamment dans le contexte du Cadre intégré, et le commerce.

5. Le Secrétariat du Codex de la FAO/OMS a signalé que l'assistance technique dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments relevait de la compétence des organismes de tutelle du Codex, à savoir la FAO et l'OMS. La Commission du Codex Alimentarius a toutefois donné son accord de principe pour la création d'un fonds d'affectation spéciale de la FAO/OMS (ou fonds d'affectation spéciale concernant la participation au Codex) destiné à faciliter la participation effective des pays en développement aux travaux du Codex, ainsi que le renforcement des capacités dans ce domaine. La Commission du Codex était aussi convenue d'envisager par la même occasion une coordination avec le "dispositif de sécurité sanitaire et de qualité des produits alimentaires pour les pays les moins avancés" mis en place à l'initiative de la FAO et soutenu par l'OMS, bien que celles-ci soient deux organismes distincts. Le Secrétariat du Codex a relevé que la participation des pays en développement aux travaux du Codex avait nettement augmenté ces dernières années, notamment après la conclusion des Accords SPS et OTC.

6. L'OMS a déclaré que la sécurité sanitaire des aliments était l'une de ses onze priorités budgétaires absolues. Elle avait entrepris de mettre en place une stratégie mondiale en matière de salubrité des aliments reposant sur le principe général voulant que les normes internationales de salubrité des aliments établies en fonction de critères sanitaires, ainsi que leur adoption par les pouvoirs publics, amélioreraient la salubrité des aliments et faciliteraient le commerce des produits alimentaires, ce qui favoriserait le développement durable. Les bureaux régionaux de l'OMS avaient adopté des stratégies régionales en matière de salubrité des aliments, qui mettaient l'accent sur l'importance de cadres législatifs complets établis en fonction des risques et en tenant compte des normes du Codex et d'autres obligations internationales comme celles résultant de l'Accord SPS. L'OMS possédait une solide expérience des activités d'assistance technique, notamment lorsqu'il s'agissait de faciliter la participation des pays en développement aux activités de normalisation du Codex et de mieux faire comprendre l'Accord SPS et d'autres accords commerciaux multilatéraux qui touchaient à la santé. La FAO et l'OMS envisageaient d'organiser un Forum mondial sur la sécurité sanitaire des aliments, qui réunirait des fonctionnaires de pays en développement et des spécialistes de pays développés (cette réunion, qui devait initialement avoir lieu du 22 au 24 octobre 2001, avait été reportée au début de 2002). En outre, l'OMS rédigeait, de concert avec l'OMC, un guide concernant les questions commerciales et sanitaires, et venait de donner un cours de politique, en collaboration avec l'OMC.

7. Les discussions entre les cinq organisations ont mis en évidence les difficultés particulières ci-après qui appellent une solution: l'inventaire et le développement des compétences techniques dans un grand nombre de pays en développement, afin de leur permettre de participer activement et effectivement à des groupes d'experts qui, souvent, constituent la première étape de l'élaboration de normes internationales; la nécessité de développer l'aptitude de ces pays à appliquer les normes sur leur territoire, étant entendu que cette aptitude varie considérablement d'un pays en développement à un autre, ainsi qu'en fonction des organisations de normalisation; la nécessité de définir le type de mesures nécessaires, compte tenu de ces différences. Il a aussi été relevé que le renforcement des capacités exigeait des investissements dans les infrastructures, les ressources humaines et les autres éléments des systèmes normatifs modernes.

8. Les cinq organisations se sont entendues sur la nécessité d'instituer un mécanisme permettant de coordonner les ressources dont disposent les organisations internationales pertinentes et d'éviter tout risque de chevauchement. Il a aussi été relevé que plusieurs organisations régionales possédaient une solide expérience en ce qui concerne le renforcement des capacités dans les pays en développement, et qu'il faudrait tenir compte de cette expérience dans les efforts de concertation.

9. Au vu de ces considérations, les représentants des cinq organisations sont convenus de préparer conjointement un énoncé formel d'objectifs communs concernant la participation des pays en développement à l'élaboration et à l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. Celui-ci pourrait être communiqué pendant la Conférence ministérielle de Doha.
